

Note
Le 22 avril 2020

Réouverture des déchèteries intercommunales pour les particuliers

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté vient de décider de rouvrir ses déchèteries intercommunales aux particuliers à partir du lundi 27 avril selon des modalités spécifiques et dans le respect des mesures sanitaires. Le service de déchèterie mobile est également remis en place sous certaines conditions.

Modalités d'accès aux déchèteries

L'accès se fera par demi-journées et sur prise de rendez-vous au préalable.

Il est rappelé que, dans le contexte actuel exceptionnel, les déplacements en déchèterie ne doivent s'effectuer qu'en cas de réelle nécessité.

Pour vous rendre à la déchèterie, vous devrez vous munir de votre attestation de déplacement dérogatoire dûment complétée en cochant le cas N°2 (suivant les instructions du Ministère de l'intérieur) :

"Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées".

Avant de se rendre à la déchèterie, il faut :

- **Prendre un rendez-vous obligatoire par téléphone au 04 76 38 66 03, à partir du jeudi 23 avril**, pendant les horaires d'ouverture de l'accueil du service Gestion et valorisation des déchets, **du lundi au vendredi** :
 - 08h30-12h00 et 13h30-18h00 (uniquement pour les particuliers)
- **Lors de leur appel, les usagers doivent donner les informations suivantes :**
 - Nom et prénom
 - Commune de résidence
 - Immatriculation du véhicule qui se rendra à la déchèterie
 - Type et volume de déchets

A la fin de cet appel, il sera communiqué aux usagers une date et une heure de passage à la déchèterie qu'il faudra impérativement respecter.

Lors du passage à la déchèterie :

- Un contrôle est effectué à l'entrée des déchèteries : vérification de la prise de rendez-vous par le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule.
- Le nombre de véhicules sur le quai de vidage est limité.
- 1 seule personne par véhicule est autorisée et le port du masque est fortement conseillé.
- L'accès est limité à 1 personne par foyer, 1 fois par semaine.

A partir du lundi 27 avril, les horaires disponibles pour les particuliers sont :

- Pour les **déchèteries de Saint Sauveur et Vinay** :
 - Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00
- Pour la déchèterie de **Saint Quentin sur Isère** :
 - Le lundi de 14h00 à 18h00
 - Le mercredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Les horaires pour les professionnels :

- Pour la **déchèterie de Saint Sauveur** :
 - Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00
- Pour la **déchèterie de Vinay** :
 - Le mardi et le vendredi de 08h30 à 12h00

Attention : les vendredis 01 et 08 mai sont des jours fériés, les déchèteries seront donc fermées.

Pour les apports de **déchets verts** (sans autres déchets), des créneaux d'accès sont réservés sur la plateforme de Saint-Sauveur, en plus de la déchèterie.

Reprise du service de déchèterie mobile

Là encore, pour se rendre à la déchèterie mobile, il faut se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire dûment complétée et cocher le cas N°2 : "*Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées*".

- **La prise de rendez-vous préalable est obligatoire au numéro de l'accueil du service de Gestion et de valorisation des déchets**, avec les mêmes informations à préciser.
 - Attention, la qualification des déchets et leur volume doivent être précis car la déchèterie mobile a un nombre restreint de déchets acceptés et un volume limité de stockage.
- Un contrôle d'accès sera en place : vérification de la prise de rendez-vous par le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule.

A ce jour, le planning de la déchèterie mobile est le suivant :

- Lundi 04 mai : **Saint-Antoine l'Abbaye** (au lieu du samedi 02 mai), 10h30 -12h30 et 13h-15h ;
- Mercredi 06 mai : **Poliénas** (comme prévu initialement), 10h30 -12h30 et 13h-15h ;
- Le lundi 11 mai : **Varacieux** (au lieu du samedi 09 mai), 10h30-12h30 et 13h -15h ;

Après la fin de période de confinement, le planning initialement prévu pour le déploiement de ce service dans les communes devrait être de nouveau valable.

Consultable sur <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4414-points-d-apport.htm>.

Pour rappel, concernant les points d'apport volontaire, il convient de bien respecter les consignes de dépôts des déchets ménagers dans les conteneurs appropriés et non pas à côté des moloks sur les points d'apport volontaire.

Pour suivre l'actualité du territoire durant cette crise sanitaire, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet ou sur nos réseaux sociaux.

<https://www.facebook.com/saintmarcellin.vercors.isere/>

<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

https://twitter.com/SMVI_communaute